Mettre fin au parrainage des associations professionnelles de santé par l’industrie du lait infantile : une urgence éthique et de santé publique

Le marketing des substituts du lait maternel est strictement encadré par le **Code international de commercialisation des substituts du lait maternel** (OMS, 1981). Pourtant, de nombreuses entreprises de lait infantile continuent d’exercer une influence indirecte à travers le **parrainage d’associations professionnelles de santé**, une pratique contraire à l’esprit du Code et potentiellement nuisible à la santé publique.

Objectif de l’article

Ce texte de discussion, publié en 2025 par le *Future Healthcare Journal*, alerte sur les **risques éthiques et cliniques** liés au financement des **associations professionnelles de santé** par les fabricants de lait infantile (CMF - Commercial Milk Formula). Il appelle à une interdiction claire de ces partenariats.

Principaux constats

Conflit d’intérêts systémique

- Les **associations professionnelles de santé** (sociétés savantes, ordres professionnels, etc.) influencent fortement les normes de formation, la pratique clinique et les recommandations.
- Leur dépendance au financement de l’industrie des substituts au lait maternel **entraîne un conflit d’intérêts structurel**, sapant leur crédibilité et leur rôle protecteur.

Violation du Code international

- Le Code interdit toute forme de **promotion directe ou indirecte des laits infantiles aux professionnels de santé**.

- Or, le parrainage, sous forme de conférences, de formations ou de publications, constitue une **violation claire** de cette norme.

Dépendance financière préoccupante

- Des enquêtes ont montré que plusieurs **associations professionnelles de santé** de renom (par ex. au Royaume-Uni, Australie, États-Unis) **acceptent des financements directs ou indirects** de l’industrie CMF.
- Ces fonds biaisent potentiellement les recommandations sur l’alimentation infantile et affaiblissent les messages de santé publique en faveur de l’allaitement.

Conséquences sur la formation et la pratique

- Les contenus éducatifs parrainés peuvent introduire **des messages marketing** déguisés en « information scientifique ».
- Les jeunes professionnels peuvent être exposés dès leur formation à des discours favorables aux produits commerciaux au détriment de l’allaitement.

Recommandations de l’article

1. **Interdiction totale du parrainage par l’industrie des substituts au lait maternel** , alignée avec le Code OMS.
2.

Transparence financière obligatoire des **associations professionnelles de santé** : publication des sources de financement et montants reçus.

3. **Mise en place de financements publics alternatifs** pour assurer l'indépendance des formations et événements scientifiques.

4. **Renforcement des lignes directrices nationales** sur les conflits d'intérêts dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

5. **Soutien aux professionnels de santé** pour promouvoir l'allaitement sans influence commerciale.

Conclusion

Cet article plaide pour une rupture claire entre les associations professionnelles de santé et l'industrie des laits infantiles. Protéger l'indépendance scientifique et le droit des nourrissons à une alimentation optimale passe par la **fin immédiate de toute forme de parrainage**, conformément aux recommandations internationales. Il s'agit d'un impératif éthique et d'une mesure cruciale pour la santé publique mondiale.

Référence complète : Rollins, N. (2025). *The urgent need to end sponsorship of healthcare professional associations by the commercial milk formula industry*. Future Healthcare Journal, 12(2), Article 100265. https://doi.org/10.1016/j.fhj.2025.100265